

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION, DE VENTE, DE PRESTATIONS DE SERVICES

Applicables à compter du 01/01/2023

CLAUSE GÉNÉRALE

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales de location et de vente ou de prestations de services, sauf dérogation formelle et expresse de SOLUTIONS TECH PROD Sarl.

La location de produits et services en ligne sur nos SITES INTERNETS et également régie par les présentes.

Nos sites étant les suivants :

www.solutionstechprod.com

www.materiel-evenementiel.com

Nos ventes répondent aux normes françaises applicables. Toute prestation vaut acceptation de ces conditions générales, sans réserve, par le client.

FORMATION DU CONTRAT

ADHÉSION AUX PRÉSENTES CGV - DÉFINITIONS

Au sens des présentes Conditions générales d'utilisation, on entend par :

LE CLIENT : Entité juridique qui conclue avec le PRESTATAIRE un accord pour bénéficier d'une prestation clairement détaillée dans un devis.

SOLUTIONS TECH PROD Sarl, s'applique sur des projets commerciaux dans les secteurs professionnels : Entrepreneurial, Institutionnel, Politique, Scientifique, Culturel, Educatif et Sportifs

MANIFESTATIONS ÉVÉNEMENTIELLES : Toute manifestation, événement ou opération de communication se déroulant en France ou à l'étranger. Certaines manifestations pouvant être publiques de type Salon, Congrès, Expositions, Foires, Convention, Symposium, Conférences, Lancement de Produit, Branding, Conférences de presse, Assemblée Générale, Conseil d'administration, Conseil Municipaux, Inauguration, Colloque, Journée fournisseurs, Incentive, Coaching, Débat, Atelier, Médias, Radios et Presse, Rencontres, Business,

LE PRESTATAIRE : Entité juridique fournisseur de prestation au profit du CLIENT.

LE DEVIS : Offre du PRESTATAIRE au CLIENT qui fait l'objet d'un descriptif et d'une tarification au cas par cas, sous réserve de disponibilités de matériel, de disponibilités de la date de la prestation, à la confirmation de la commande.

PRÉSENTES : Regroupent, les conditions Générales de location et de vente ou de prestations de services, applicables aux familles de produits ou apparentés désignées ci-dessous :

AGENCEMENT PERMANENT : Muséographie, Halls d'accueil, Showroom, Agencement d'espace VIP, Restaurant, Boutique ;

AGENCEMENT ÉVÉNEMENTIEL : Accueil, Espaces Presse, Espace VIP, Espace Conférence, Espace Numérique, Forum, Accessoires ;

AGENCEMENT TEMPORAIRE –INSTALLATION GÉNÉRALE :

Cloisonnement en bois avec habillage, cloisonnement en modulaire, cloisonnement en médium, mélaminé, sur mesure, insonorisé, Structure aériennes périphériques ; Stands modulaires et traditionnels ; Chapiteaux ;

SCÉNOGRAPHIE : Décoration Indoor- Outdoor, Organisation de l'environnement, Espace VIP, Espace Accueil, Espace Repos, Scénographie d'Exposition, Scénographie Vidéo, Vidéo Live ; Merchandiser, Décorateur, Styliste ;

DÉCORATION PAYSAGÉE : Aménagement à l'intérieur et à l'extérieur de mur végétalisé, d'espace paysagé, de plantes en pot, d'arbres, de fleurs (fraîches ou de tissus) avec les prestations techniques de paysagistes, de pépiniéristes et de décorateurs floraux ;

STRUCTURE CHAPITEAU : Tente Stretch, Garden, Cottage, Chapiteau toutes dimensions, Chapiteau bambou, Tente à montage rapide, Bâtiment Industriel, Plancher, Equipement intérieur en mobilier, accessoires, décoration, Aménagement de cloisons, Habillage de plafond et murs, Mise en moquette des sols ; Eclairage, sonorisation ;

ÉCLAIRAGE :

Projecteurs, Rails de spots, Barre de led, Lampe de décoration, Appliques, Spots à tige, Spots encastrés, Eclairage Secours et Sécurité ;

ÉCLAIRAGE SCÉNIQUE : Consoles, Gradateurs, Projecteurs toutes sources, Structures Tridimensionnelles, Tête de pont, embases, Podiums, Scènes ;

CHAUFFAGE –CLIMATISATION : Solutions techniques en chauffage électrique et/ou Fuel, Climatiseurs portables et fixes, Armoires, Grosses unités extérieures

DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE :

Armoires, câblages, Coffret de puissance, Prises électriques, Raccordements ;

AUDIOVISUEL SONORISATION : Murs d'images, Vidéo projecteurs, meubles de rétroprojection, Ecrans plasma, Moniteurs, Ecrans de projection, Sources, Projections, Interfaces, Encodage-Duplication, Micro, Pupitre, Sonorisation enceintes, Amplificateurs, Consoles ;

INTERPRETATION SIMULTANEE NUMERIQUE : Pupitres de gestion pour les interprètes, Emetteurs infrarouge, Régies, Micros, Récepteurs : Casques récepteurs infrarouge, Interfaces, Cabines, Micros de conférences numériques, Traducteurs ;

VOTE INTÉRACTIF ÉLECTRONIQUE : Boitier de vote, Logiciel interactif, Prestation de service de régie ;

VIDÉO LIVE: Streaming live par Smartphone, Vidéo Live en multi-caméras HD, Pieds, Micros, Console son, Mélangeur vidéo, Ecrans de contrôle, Broadcaster, câblages, RJ45, Réseau Wifi, Drone ; Ecran plasma, Ecran de projection, Camion Ecran led, Scénariste, Réalisateur, Eclairagiste, Ingénieur Son, Monteur, Assistant, Cadreur ; Replay, Banc de montage, Mixage de musique ;

- 1- Contenu(s) :** ensemble des fichiers informatiques, de toute nature (textes, photos, vidéo, etc.) susceptibles d'être déposés par l'utilisateur enregistré en vue d'être diffusés sur le Site : www.stream-event.com
- 2- Internet :** réseau mondial interconnecté par l'intermédiaire du protocole TCP/IP.
- 3- Player :** lecteur multimédia permettant la diffusion en direct ou en replay

- 4- Replay :** rediffusion d'un programme en streaming après sa première diffusion durant une période limitée.
- 5- Site :** plateforme médiatique constituée d'un ensemble de pages et ressources disponibles sur le réseau internet YouTube – Périscope.
- 6- Streaming :** technique de diffusion de média (audio/vidéo) sur internet.
- 7- Twitter :** plateforme internet de micro blogging.
- 8- Streaming live par Smartphone :** Retransmissions d'images et de son en direct sur le web par un téléphone portable.
- 9- Streaming live par Multi-caméras :**
www.stream-event.com
Retransmissions d'images et de son en direct sur le web par une régie professionnelle.

VIDÉO PROFESSIONNELLE : Drone, Caméra 4K, Slider, Unité de tournage Caméras, Micros, Panneau Led, Banc de montage, Mixage de musique, Scénariste, Réalisateur, Monteur, Assistant, Voix Off avec Comédien professionnel, Compression MP4

INFORMATIQUE : Ordinateurs, moniteurs, écrans, Périphériques, Technicien informatique ;

MOBILIER INDOOR OUTDOOR : Comptoirs, Chaises, Fauteuils, Canapés, Poufs, Tables hautes, Tables basses, Mange-debout, Bureaux, Rangements, Présentoirs, Etagères, Vitrines, Accessoires divers, Mobilier sur mesure ;

STAND : Stand modulaire, Stand traditionnel et « tradi-modulaire », Stand pliable et portable, Stand Modulable, Stand tout en image avec impression numérique sur tissus ou bâche ;

MOQUETTE - TISSUS NON FEU – NAPPAGE - HOUSSE : Linge de réception :

Le linge est rendu débarrassé mais non nettoyé par le client.

Tout linge rendu non débarrassé fera l'objet d'une majoration de 20% du montant de sa location HT.

Tout linge rendu taché ou excessivement sale entrainera la facturation de frais de relavage.

Le linge restitué taché de façon irrémédiable notamment par des colorants chimiques, brûlé ou déchiré sera facturé à son prix de remplacement, neuf.

PLV : Différents outils marketing personnalisables,

Signalétique adhésive, impression numérique, impression numérique par sublimation, PVC, bâche ;

COMMUNICATION : Outils marketing digital, papier, Presse, Médias, Attaché de presse, Community manager, Infographiste, graphiste ;

TECHNICIENS : Monteur de stand, Monteur de chapiteaux, Cariste, Chauffeur poids lourds, Tapissier, Décorateur, Styliste, Merchandiseur, Scénographe, Scénariste, Electricien, Eclairagiste, Sonorisateur, Réalisateur, Caméraman, Régisseur, Traducteur...

COMMANDE –Principe Général

1.1 La commande du Client doit être passée par écrit et dans les délais visés au devis. Il en sera de même pour toute commande supplémentaire, demande de modifications de devis.

Pour qu'une commande soit totalement enregistrée, elle implique de plein droit les présentes conditions générales qui doivent être signées et retournées par le client accompagnées du devis retourné signé tamponné du cachet de la société et l'annotation «Bon pour accord et commande», daté du jour de la signature et du lieu.

L'acceptation de la commande du Client par le Fournisseur est effectuée par mail. Les commandes qui nous sont transmises s'entendent toujours sous réserve de notre acceptation, notre refus devant être motivé dans les 30 jours de la réception de la commande.

Les contrats sont toujours conclus sous condition suspensive de la fourniture des matériaux par nos fournisseurs, ou sous condition suspensive de nos stocks, ou lorsque les montants minima exigés par les conditions tarifaires ne sont pas atteints.

A défaut d'approvisionnement pour toutes raisons qui seraient en dehors de notre volonté, le contrat ne pourrait recevoir exécution, et sans que quelconques dommages-intérêts soient dus de notre part.

A défaut d'indication contraire, nous demandons un délai d'au moins deux mois pour l'exécution de toute commande.

Solutions Tech Prod se réserve le droit de refuser de traiter avec un client qui ne présenterait pas, selon lui, une solvabilité satisfaisante.

Pour les commandes de moquette, tissus, pvc, petites fournitures, nous nous réservons le droit d'arrondir le nombre d'articles à la plus proche unité d'emballage.

Modification de commande

Toute modification de commande, plan, étude, doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception 72 heures avant l'ouverture de la manifestation.

PRIX –Principe Général

Le prix applicable est celui indiqué dans notre offre – devis-. Tous nos prix y compris ceux indiqués sur notre site internet sont en Euros, sans escompte. Les prix sur le site www.solutionstechprod.com sont en TTC. Les prix peuvent être modifiés à tout moment, seul le devis fait foi pour passer une commande ferme et définitive. Les prix de location sont établis pour une durée de contrat variant de 1 jour à 14 jours maximum. La location pour une durée supérieure bénéficie d'une tarification différente qui est consultable auprès du service commercial.

Ne sont pas compris dans nos tarifs : les frais de mise en place et le rassemblement du matériel à la reprise, la remise sous emballage d'origine, les horaires imposés (nuit, samedi, dimanche et jours fériés), l'assurance et tout surcoût lié à une spécificité de livraison (livraison en étage, livraison avec accès par marches, ascenseurs...)

Il sera facturé au client un supplément évalué par nos soins en fonction du temps passé si le matériel est demeuré sur les lieux non rangé.

Il sera facturé au client un supplément évalué par nos soins pour les livraisons sur plage horaire ou sur rendez-vous.

Attention : dans le cadre d'une réception dans une salle de réception, le client doit vérifier les conditions générales de location de la salle.

Vérifier notamment :

- les impératifs horaires pour les livraisons.
- les conditions d'accès pour nos véhicules ainsi que les conditions de chargement et déchargement (livraison de plein pied, en étage, etc).
- les conditions de stockage de racks ou d'emballage.

Le client doit préciser à Solutions Tech Prod toute contrainte en ce sens.

Nos factures sont majorées à titre de coût de frais de gestion d'un montant de frais fixe de 10€ HT.

Les renseignements portés sur les catalogues, notices, barèmes, devis ou autres documents ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent nous engager.

La marque STREAM EVENT - VIDEO –VIDEO LIVE :

1. Streaming live par Smartphone:

La diffusion de live par Smartphone est possible en one shoot par Stream-Event sous forme de prestation de services.

2. Streaming live par Multi-caméras : La diffusion de Live par Multi-Caméras est réalisée par le service de Techniciens de Stream Event. La prestation de services de Stream Event fonctionne en « one shoot ». Le client de Stream Event est accompagné en amont pendant et en aval de son Direct par une équipe experte en Live et en communication marketing digital.

Le client de Stream Event peut se faire accompagner par une équipe de Community Manager pendant l'évènement pour une communication optimale sur les réseaux sociaux. La prestation de service fera partie d'un devis annexe ou d'un complément sur le devis initial.

a) Diffusion vidéo 1.2.

Le client de Stream Event peut bénéficier à l'occasion d'un Live de l'affichage du logo de l'évènement, des logos des partenaires, de texte, d'intégration de PowerPoint et de vidéos, du temps et du score au

cours d'un évènement sportif. Les vidéos peuvent faire l'objet d'un transcoding et d'un archivage. Voir tous les détails dans les devis personnalisés.

Le client de Stream Event a la possibilité de faire l'usage de la modération de tweet.

Le client de Stream Event s'engage à ne fournir que des Contenus authentiques et assure de leur exactitude. Il s'interdit toute fausse information. De manière générale, il s'engage à veiller à la pertinence des Contenus.

Le client de Stream Event s'engage à ne pas fournir d'avis de nature à dévaloriser ou dénigrer l'activité de concurrents, que ce soit dans le domaine sportif, culturel ou professionnel visé par le contenu qu'il met en ligne.

Le client de Stream Event s'engage à ne pas fournir de contenu à caractère illégal ou inapproprié. Le style et l'expression peuvent être familiers, mais l'Utilisateur s'abstient de tenir des propos grossiers, obscènes ou déplacés.

Stream Event se réserve la possibilité d'assurer la modération des contenus.

Le client de Stream Event s'engage à ne pas divulguer d'informations personnelles ou permettant d'identifier des personnes, en lien avec les activités concernés par les contenus, exception faite des noms utilisés dans le cadre desdites activités, ou exception faite de l'autorisation formelle des intéressés.

Le client de Stream Event garantit qu'il n'utilise pas de contenu en provenance d'autres sites ou fournis par d'autres utilisateurs.

b) Disponibilité du Service 1.2.

Stream Event assure que toute diffusion, en simultanée ou non, sur les Réseaux Sociaux (Facebook, YouTube, Twitch, Périscope) sera supportée par les Plateformes de diffusion propres à chaque Réseaux Sociaux ou par des réseaux sécurisés. Stream Event n'est pas responsables des dysfonctionnements liés aux Réseaux Sociaux.

c) Les conditions de diffusion et de visionnage 1.2.

Le lieu de diffusion du Live doit avoir une connexion internet avec un débit montant stable, supérieur ou égal à 3.5 MEGA. Stream Event se réserve le droit de ne pas diffuser si la connexion est inférieure à cet indice. Stream Event se réserve le droit de demander au Prospect ou au Client de réaliser un Speed Test sur le lieu de retransmission afin d'envisager ou non un Speed Test professionnel via un routeur 4G Bouygues Telecom ou tout autre routeur de son choix.

Stream Event n'est pas responsable dans tous les cas de problèmes de connexions internet, ne permettant pas de diffuser le Live dans des conditions optimales.

Le visionnage du Live et du Replay est visible sur les réseaux sociaux et/ou sur une plateforme privée.

Le Client de Stream Event, se doit de communiquer son identifiant et son mot de passe pour les comptes Facebook YouTube Twitch et Périoscope au Réalisateur du Live. Dans le cas d'une page Facebook, un des Administrateurs de la page doit permettre à Stream Event de devenir à son tour Administrateur de la page afin d'assurer la rediffusion du Live, et ce en toute confidentialité.

Stream Event s'engage à n'utiliser ces accès qu'à des fins de rediffusions de Direct et sur la durée de la vidéo live.

d) Replay, Stockage et Propriété 1.2.

Le Client de Stream Event peut prétendre au téléchargement du fichier Replay qu'après autorisation sur devis de Stream Event et après paiement complet de la prestation de service.

e) Force majeure, cas fortuit et fait d'un tiers 1.2.

Stream Event ne peut en aucun cas être tenue responsable d'un manquement quelconque à ses obligations qui serait dû à un cas de force majeure, à un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

Tout événement en dehors du contrôle de Stream Event et contre lequel Stream Event n'a pu raisonnablement se prémunir constitue un cas de force majeure, et notamment, sans que cette liste soit

limitative : une grève totale ou partielle (en particulier du transporteur), un blocage des moyens de transport, des intempéries, sinistres et catastrophes naturelles, des émeutes ou mouvements populaire, des attentats, etc.

Stream Event ne peut en aucun cas être tenue responsable des inconvénients inhérents à l'utilisation du réseau Internet, et en particulier des ruptures de Service, des intrusions extérieures, des virus informatiques introduits sur les Sites et les systèmes informatiques.

Dans le cas d'une liaison avec la régie technique son ou image indépendante de nos services, Stream Event se dégage de toute responsabilité.

Propriété Intellectuelle – Responsabilité

Vidéo Professionnelle- Vidéo Live

Le Client de Stream Event est responsable des Contenus qu'il fournit, qu'il s'agisse des vidéos diffusées en Streaming ou des éléments publiés dans le cadre d'une retransmission en Direct.

Il garantit le Live contre tout trouble lié notamment à l'exercice du droit de la propriété intellectuelle, des droits de la personnalité, du droit pénal.

Le Client de Stream Event déclare notamment, selon les situations visées :

- qu'avant toute diffusion de vidéo constituant une œuvre audiovisuelle au sens de l'article L. 112-2, 6° du *Code de la propriété intellectuelle*, il a obtenu l'autorisation expresse des auteurs desdites œuvres, tels que visés à l'article L. 113-7 du même *Code* ;

- qu'avant toute diffusion de vidéo, il a obtenu l'autorisation expresse des artistes interprètes visés par l'article L. 212-1 du *Code de la propriété intellectuelle* intervenant dans la vidéo ;

- qu'avant toute diffusion de vidéo, il a obtenu l'autorisation expresse du producteur du vidéogramme, au sens de l'article L. 215-1 du *Code de la propriété intellectuelle*, sur lequel serait fixée la vidéo diffusée ;

- qu'avant toute diffusion de vidéo, il a obtenu l'autorisation expresse de diffusion de la part des fédérations sportives et des organisateurs de manifestations sportives ou compétitions sportives, qui

sont propriétaires du droit d'exploitation desdites manifestations ou compétitions selon l'article L. 333-1 du *Code du sport* ;

- qu'avant toute diffusion de vidéo, il a obtenu l'autorisation de l'organisateur du spectacle, de la manifestation ou de l'événement concerné ;

- qu'avant toute diffusion de vidéo, il a obtenu l'autorisation expresse de toute personne apparaissant à l'image et identifiable au titre des droits de la personnalité de celle-ci ;

- qu'il est lui-même l'auteur des textes, notices, avis, photographies, et autres éléments ;

- que l'affichage des logos des spectacles, manifestations ou événements et ceux des partenaires dans l'organisation de ceux-ci s'effectue dans le respect du droit d'auteur des créateurs des dits logos et du droit des marques s'ils ont fait l'objet d'un dépôt, et qu'il a obtenu les autorisations nécessaires à cet affichage ;

- qu'aucuns propos diffamatoires ou insultants, racistes ou antisémites, offensant, vulgaire ou obscène et, plus généralement contrevenant à la législation française en vigueur relatives aux bonnes mœurs ne sont tenus dans les Contenus, qu'il s'agisse des vidéos ou des éléments participatifs ;

- qu'il n'a inséré aucun élément, intentionnellement erroné ou trompeur ;

- qu'il utilise son compte Twitter ou son compte Facebook dans le strict respect des Conditions Générales desdits Service, et qu'il a expressément acceptées ;

- que, dans le choix de son nom d'Utilisateur, il s'est abstenu d'usurper le nom d'une autre personne ou d'utiliser le nom sur lequel une autre personne détiendrait des droits ;

- que le choix de son nom d'Utilisateur ne fait usage d'aucun élément diffamatoire ou insultant, raciste ou antisémitique, offensant, vulgaire ou obscène et, plus généralement contrevenant à la législation française en vigueur relatives aux bonnes mœurs.

En cas de manquement à ces dispositions, Solutions Tech Prod et ses marques pourra supprimer les

Contenus. Elle se réserve le droit d'agir à l'encontre de tout Utilisateur responsable des Contenus incriminés et la possibilité de signaler les éléments de fait aux autorités compétentes.

En cas de découverte, par un Utilisateur, d'une erreur non intentionnelle dans les Contenus qu'il a fournis, celui-ci s'oblige à la signaler à Solutions Tech Prod et ses marques.

En cas de violation manifeste des dispositions de l'art. Solutions Tech Prod et ses marques se réserve le droit de procéder à l'interruption immédiate de la diffusion vidéo.

SIGNALETIQUE : Solutions Tech Prod ne peut être tenue responsable d'avarie sur la signalétique provoquée par une condition climatique telle qu'elle soit ou par dégradation et cassée.

PROPRIETE ARTISTIQUE ET INTELLECTUELLE : Conformément à la loi n°57 298 du 11 mars 1957, Solutions Tech Prod Sarl conserve la propriété artistique et intellectuelle de ses plans, études, avant-projets, croquis, maquettes, calques

- a) Contenu et mise à jour.
Le client est seul responsable de la mise à jour et du contenu de sa prestation. Il s'engage expressément à assumer la responsabilité des textes, images, programmes ou sons diffusés par ses soins par l'intermédiaire de Solutions Tech Prod.
- b) Droit de la propriété : Le client s'engage à décharger Solutions Tech Prod de toute responsabilité en ce qui concerne les services ou informations, signes, images, graphismes, sons ou toute autres données multimédias qu'il mettra à disposition des utilisateurs. Le client fait sien tout litige pouvant survenir entre lui-même et toute personne tierce aux présentes. Dans l'hypothèse où la responsabilité de Solutions Tech Prod serait néanmoins retenue par une autorité judiciaire, le client s'engage à indemniser Solutions Tech Prod du préjudice résultant d'une faute de sa part.
- c) Document transmis : En aucun cas Solutions Tech Prod n'est tenu responsable de la perte de documents requis pour la réalisation des services commandés. Le client est tenu de n'envoyer que des copies ou des documents sans valeur de remplacement.

- d) Utilisation des réalisations : Chaque réalisation de Solutions Tech Prod est destinée à une utilisation définie (publication, plaquette, affiche, vidéo, etc...)

Cette ou ces utilisations sont stipulées sur le devis. Toute utilisation autre que celle(s) stipulée(s) dans le devis fera l'objet d'une facturation annexe.

FORCE MAJEURE, CAS FORTUIT ET FAIT D'UN TIERS

La Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un manquement quelconque à ses obligations qui serait dû à un cas de force majeure, à un cas fortuit ou du fait d'un tiers. Tout événement en dehors du contrôle de la Société et contre lequel elle n'a pu raisonnablement se prémunir constitue un cas de force majeure, et notamment, sans que cette liste soit limitative : une grève totale ou partielle (en particulier du transporteur), un blocage des moyens de transport, des intempéries, sinistres et catastrophes naturelles, des émeutes ou mouvements populaire, des attentats, etc.

La Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable des inconvénients inhérents à l'utilisation du réseau Internet, et en particulier des ruptures de Service, des intrusions extérieures, des virus informatiques introduits sur les Sites.

La Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la cessation de fourniture des Services dans le pays de résidence de l'Utilisateur ou dans le pays où ce dernier utilise les Services en raison d'impératifs légaux.

La responsabilité de la Société ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de Service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

La responsabilité de la Société ne saurait être engagée du fait de l'accessibilité à des sites ou du contenu de l'information publiée sur ceux-ci auxquels elle aurait renvoyé par Liens hypertexte, ainsi qu'il est dit à l'article 1.4 des présentes.

Article 8. – Résiliation

PAIEMENT –Principe Général

Nos factures sont payables au comptant, sauf dérogation stipulée dans le devis. La commande est

définitivement prise en compte dès réception du devis signé et finalisée dès réception de son paiement.

La facture est dématérialisée.

Modalités et moyens de paiement :

Le règlement des COMMANDES s'effectue comptant en ligne sur le SITE INTERNET, par carte bancaire (Mastercard, Carte bleue Visa, Maestro ou CB ou ecard), chèque ou virement bancaire (frais à la charge du CLIENT) ; l'acceptation de la COMMANDE par le PRESTATAIRE est subordonnée au parfait paiement par le CLIENT.

Dans le cas où les coordonnées bancaires transmises seraient invalides et/ou en cas de fraude ou de tentative de fraude relative à l'utilisation du SITE INTERNET, le PRESTATAIRE pourra procéder à l'annulation de la COMMANDE. En cas de paiement incomplet ou inexistant, la COMMANDE sera annulée, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés par le PRESTATAIRE.

Les paiements sont effectués par carte bancaire grâce à un système de paiement sécurisé. Le CLIENT s'engage à utiliser personnellement la carte bancaire dont il est titulaire. En cas d'utilisation frauduleuse par un tiers, le PRESTATAIRE ne pourra pas voir sa responsabilité engagée.

Exception pour les paiements de certaines commandes supérieures à 1 200,00 € TTC, un acompte de 70 % du montant TTC du devis est exigé, sauf cas exceptionnel indiqué sur le devis. Règlement du solde à réception de facture par virement, par chèque, ou par prélèvement.

Le non-paiement d'une facture à l'échéance, ainsi que le non-retour d'un effet de commerce dans le délai légal entraînent la suspension de l'exécution et de la livraison de toutes les commandes en cours.

Il rend tous les autres paiements de factures immédiatement exigibles, sans mise en demeure et autres formalités.

Retard de paiement : En application de la loi 92-1442, tout retard de paiement sera majoré d'une pénalité équivalente à 1,5% par mois après 30 jours, et d'une

clause pénale forfaitaire de 10 %, TVA en plus, tout mois commencé étant entièrement dû.

Des frais complémentaires administratif d'un montant de 200€ HT seront facturés au client.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement fixée à 40 € (art.121-II Loi n°2012-387 du 22 mars 2012)

Pas d'escompte de règlement.

RESILIATION DES SERVICES

La réalisation des SERVICES dans le cadre d'une MANIFESTATION comporte plusieurs phases (préparation, déroulement) et plusieurs postes de coûts (ingénierie événementielle, sécurité/sûreté, administration des ventes...). La phase de préparation s'étend sur plusieurs mois et nécessite de la part du PRESTATAIRE l'engagement de nombreuses dépenses alors que la phase de déroulement, qui est la seule « phase/face visible » ne s'étend que sur quelques jours. En application des dispositions de l'article 1218 du Code civil, les obligations des PARTIES seront suspendues en cas de survenance d'un événement de force majeure.

De convention expresse, est constitutif d'un cas de force majeure tout cas qualifié comme tel par la loi et par la jurisprudence et notamment sans que cela soit limitatif les événements suivants : guerre, émeute, incendie, grève générale, catastrophe naturelle, pénurie de matière première, grève des transports, la fermeture administrative du SITE prise par une autorité compétente disposant des pouvoirs de police nécessaires non liée à l'épidémie de la COVID 19, bien que les conditions légales et jurisprudentielles ne soient pas remplies.

La PARTIE victime de l'événement de Force Majeure en avertira l'autre PARTIE par lettre recommandée avec demande d'avis de réception immédiatement lors de la survenance dudit événement et l'exécution de ses obligations sera alors suspendue.

(i) Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation sera suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résiliation du CONTRAT.

En cas de poursuite du CONTRAT, le CLIENT règlera au PRESTATAIRE l'ensemble des frais exposés pendant la période de suspension du CONTRAT, majoré de tous autres frais qui pourraient être générés à l'occasion de la reprise du CONTRAT et à l'aide de justificatifs appropriés.

(ii) Si l'empêchement est définitif, par dérogation à l'alinéa 1er de l'article 1218 du Code civil, le CONTRAT sera résilié de plein droit et les PARTIES seront libérées de leurs obligations et la résiliation entrainera le règlement à réception de la facture de l'intégralité des PRESTATIONS réalisées et/ou des PRODUITS livrés en tout ou partie et des frais engagés par le PRESTATAIRE au titre de l'exécution du CONTRAT jusqu'à la date de résiliation du CONTRAT.

ANNULATION DES COMMANDES

Toute annulation de COMMANDE pour quelque cause que ce soit, hors cas de force majeure ou autre cause de report ou d'annulation imposée par une restriction liée à la COVID 19, effectuée dans les délais ci-dessous prescrits entrainera l'exigibilité de la totalité du prix de la COMMANDE.

Pour l'ensemble des familles de PRODUITS/SERVICES :
30 jours ouvrés avant le 1er jour de l'installation / montage / livraison / prestation.

Sauf en ce qui concerne :

DECORATION FLORALE : 15 jours ouvrés avant le 1er jour de l'installation / montage / livraison / prestation.

Lorsque doivent être livrés pour une même MANIFESTATION / EVENEMENT des PRODUITS/SERVICES obéissant à des régimes différents, le délai d'annulation applicable à l'ensemble de la COMMANDE suit le régime de la famille de PRODUITS/SERVICES représentant la partie financière la plus importante.

En tout état de cause, quelle que soit la date d'annulation de la COMMANDE, les acomptes déjà versés et les sommes échues à cette date, resteront la propriété du PRESTATAIRE.

En cas de vente de PRODUIT, toute COMMANDE du CLIENT est ferme et définitive.

LIVRAISON – TRANSPORT – RISQUES

Sauf stipulation contraire, la livraison est réputée effectuée dans le lieu indiqué sur la commande. En cas de prestations à exécution successive, la livraison est réputée avoir été faite au fur et à mesure de leur exécution.

Les risques sont totalement transférés au client au fur et à mesure du déroulement des prestations.

Tous frais de transport et de livraison sont à la charge du client, dès lors qu'ils ont été précisés sur la commande. Tout retard dans les délais de livraison ne peut donner lieu à indemnité ou annulation de la commande.

Nos marchandises, mêmes vendues franco de port, voyagent aux risques et périls du destinataire quel que soit le mode de transport utilisé. Il appartient au destinataire de vérifier l'état des marchandises au moment de la réception.

En cas de manquant ou d'avarie, le client doit exercer son recours contre le transporteur dans les délais légaux. Toute réclamation concernant les marchandises ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai de cinq jours après réception.

La livraison du matériel loué est prévue au plus tôt la veille de la manifestation et la reprise au plus tard le lendemain de la manifestation (sauf conditions spéciales)

L'enlèvement et le retour du matériel à notre dépôt est sujet à une réglementation spécifique à consulter auprès de notre service commercial.

RÉCLAMATION

Le client a toute faculté de réceptionner les marchandises au moment de la livraison en signant un bon de livraison. Il lui appartient, dès la livraison, d'en prendre avec ou sans contrôle, l'entière responsabilité. Toute réclamation relative à la conformité de la

marchandise devra être formulée par écrit dans les 2 jours à partir de la livraison. Notre responsabilité est limitée au remplacement si le stock le permet. Les frais et risques dus au retour seront à la charge de l'acheteur.

Notre responsabilité n'est pas remise en cause pour les défauts provoqués par une usure naturelle du matériel en location, et par des couleurs de bain différents (moquette, coton).

Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué sans notre consentement écrit, ce consentement n'impliquant aucun remboursement ou remise.

RESERVE DE PROPRIETE –Principe Général

En application de la loi 80.335 du 12 mai 1980, le transfert de propriété des marchandises livrées n'aura lieu qu'après le paiement intégral et effectif du prix en principal et accessoires.

Le défaut de paiement de l'une des échéances peut entraîner la revendication des biens immédiatement. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au client, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens loués ou vendus, ainsi que la réparation des dommages qu'il pourrait occasionner.

CONFIDENTIALITE –Principe Général

Les études, plans, dessins et documents remis ou envoyés par nous-mêmes, demeurent notre propriété : ils ne peuvent être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit par le client.

Solutions Tech Prod s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir la confidentialité des informations qui lui sont transmises.

Solutions Tech Prod ne saurait toutefois être tenue responsable d'éventuelles divulgations intervenues sur le réseau Internet ou chez des tiers.

RESPONSABILITE – ASSURANCE

L'assurance du mobilier est obligatoire. Le client déclare toutefois être assuré en responsabilité civile

professionnelle et exploitation. Le matériel dès sa livraison est sous la garde et l'entière responsabilité du client jusqu'au moment de sa réintégration chez le loueur.

Tout matériel disparu est facturé dans son intégralité au prix de son rachat à neuf, en cas de non restitution. Le client est responsable de tout accident, incendie, vol, vandalisme pouvant affecter le matériel loué. Le client est tenu de souscrire une assurance particulière à cet égard et pour une valeur de remplacement.

Le montant de la location est dû, que le matériel est été utilisé ou non, il est facturé dans son intégralité au client.

La commande implique une participation à l'assurance « mobilier exposants-organisateur » mise en place par Solutions Tech Prod, dont le règlement devra être joint à la commande.

L'assurance « mobilier exposants-organisateur » couvre le remplacement du matériel si il y a un dommage avant l'ouverture officielle de l'événement, elle ne couvre pas le vol ni les détériorations. Tout refus d'assurance implique automatiquement la pleine responsabilité du locataire en cas de dommages ou disparition du matériel.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de disparition d'objets laissés dans le matériel loué. Nous déclinons toute responsabilité concernant les conséquences éventuelles dues à la non livraison de notre matériel à la date prévue par suite de grèves, émeutes, arrêts des transports ou tout autre cas de force majeure.

Nous nous réservons le droit de fournir en remplacement du matériel commandé, du matériel de même valeur aux conditions d'utilisation.

Location de linge –nappe- housse-galette-coussin :

Tout linge rendu taché ou excessivement sale entraîne la facturation de frais de lavage. Le linge restitué taché de façon irrémédiable notamment par des colorants chimiques ou autres, brûlé ou déchiré, troué, sera facturé à son prix de remplacement à neuf. Le

linge rendu non débarrassé fait l'objet d'une majoration de facturation de 20%.

Chapiteau : Le locataire est responsable de la surveillance et de la protection du matériel loué et ce dès l'arrivée du premier matériel jusqu'à l'enlèvement complet. Il prend toutes les dispositions pour le gardiennage du matériel.

Le déplacement des chapiteaux est strictement interdit après montage.

Les autorisations de montage sont effectuées par Solutions Tech Prod.

Après des loueurs d'espaces public ou privés. Il est tenu de renseigner Solutions Tech Prod des risques souterrains tels que les canalisations souterraines de gaz, eau, électricité, téléphone...

Tous les dommages occasionnés au terrain et ses équipements sont à charge du locataire.

CAUTION POUR LE PARTICULIER Garantie de retour de matériel, un chèque de caution est obligatoire par commande, Il est indiqué dans le corps du devis. Le chèque est remis dès paiement complet de la facture et le retour complet du matériel loué.

Le client est entièrement responsable du matériel qu'il loue chez Solutions Tech Prod. Vol, dégradation seront facturés au prix de remplacement du matériel à neuf.

REFUS DE VENTE –Principe Général

Les commandes sont acceptées en considération de la situation juridique, financière de l'acheteur au moment de la commande. Si la situation financière de l'acheteur venait à se détériorer entre la date de la commande et la date de livraison, Solutions Tech Prod serait fondée soit à exiger un paiement comptant avant livraison, soit à résilier la vente.

CLAUSE PENALE –Principale Général

En cas d'annulation de la vente, pour quelque cause que ce soit, toutes les dépenses que nous aurons pu effectuer nous seront entièrement remboursées.

Toutes les avances versées par le client nous seront définitivement acquises. Tous les frais de procédure éventuels, sont à la charge du client. Pour faire face à ce risque, le client a la possibilité de souscrire une assurance annulation auprès de son assureur.

CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE – Principe Général

Le Tribunal de Commerce de Bordeaux est seul compétent pour régler tout litige pouvant survenir à l'occasion d'un contrat, sans exception.

LOI APPLICABLE

Seule la loi française est applicable à nos contrats.

COORDONNEES Postale - Rib

Crédit Agricole AQUITAINE
BORDEAUX WILSON
Coordonnées de l'agence :
Tél. 0556446090

Titulaire : S.A.R.L. SOLUTIONS TECH PROD

Adresse :

PARC INNHOLIN 3 RUE DU GOLF
33700 MERIGNAC

Domiciliation : BORDEAUX WILSON

Code Banque : 13306

Code Guichet : 00050

Numéro de compte : 00049649538

Clé RIB : 92

IBAN (International Bank Account Number) :

FR76 1330 6000 5000 0496 4953 892

Code BIC (Bank Identification Code) –

Code SWIFT : AGRIFRPP833

- Téléphone : 05 56 28 28 46
(du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00, heure locale, sauf jours fériés et fermeture annuelle)
Solutions Tech Prod répondra aux appels.
Seuls les courriers ou courriels seront répondus en français et/ou en anglais.

- **SOLUTIONS TECH PROD Sarl**
- **Stream Event Marque de STP**

Email : contact@solutionstechprod.com
Site agencement : www.soutionstechprod.com
Site location-vente : www.materiel-evenementiel.com